

L'Alcan en face de ses obligations

L'Alcan déclare faire face actuellement à une dure concurrence de la part d'autres producteurs d'aluminium dans le monde. Elle a donc décidé au cours de l'hiver dernier de baisser le prix de vente de ce métal de 0.02 cents par livre.

Cependant les administrateurs de la Compagnie tiennent absolument à récupérer cette somme afin de maintenir les profits. A cet effet, ils ont inauguré une grande campagne d'économie, qui consiste surtout à en faire peser le poids sur les employés des diverses usines de la compagnie. Augmentation des quantités de travail; économie dans les améliorations qui peuvent préserver la santé des travailleurs ou leur apporter plus de confort à l'usine, etc...

Un des moyens qu'elle préfère, cependant, c'est d'essayer de se soustraire aux effets de la convention collective de travail en donnant différents travaux à des contracteurs. Elle économise, paraît-il, des sommes importantes de cette façon.

En principe, nous n'avons pas d'objection à ce que l'Alcan fasse exécuter par des contracteurs des travaux pour lesquels elle ne possède ni la main-d'oeuvre qualifiée, ni l'équipement nécessaire. Là où nous ne marchons plus, c'est quand elle fait travailler des employés de contracteurs sur des occupations couvertes par la convention collective de travail, pendant que des centaines d'employés réguliers sont en chômage et végètent avec la maigre pitance de l'Assurance-chômage en attendant une reprise des opérations.

Depuis quelques mois en particulier, toute une série de travaux effectués normalement par les employés des usines sont donnés ou supposés donnés à contrat. Plusieurs griefs ont été soulevés par des employés réguliers en chômage contre cette violation flagrante du contrat de travail.

Le Syndicat prendra tous les moyens à sa disposition pour que la Compagnie cesse cette pratique déloyale, qui consiste à laisser ses propres employés réguliers languir sur le pavé pendant que des travailleurs n'ayant aucun service continu avec elle travaillent à leur place, à des salaires bien en dessous de ceux prévus par la convention collective pour ces occupations.

Lors des négociations, le Syndicat insistait pour prévenir les abus possibles qu'une telle politique peut apporter. La Compagnie a affirmé qu'elle désirait se réserver le droit de donner à contrat des travaux pour lesquels elle ne possédait pas l'équipement nécessaire ou la main-d'oeuvre qualifiée. Cependant, depuis la reprise des opérations, il y a une recrudescence des travaux donnés à contrat. On comprendra facilement ce qu'une telle pratique peut avoir de dangereux, si elle n'est pas combattue. Il pourrait même arriver qu'une convention collective de travail devienne complètement inefficace sous le rapport des salaires, de l'ancienneté, etc., dans de telles conditions.

Une telle attitude de la part d'une Compagnie qui, en plus d'obtenir à un prix dérisoire la principale richesse naturelle de la région, recherche continuellement le "cheap labor" au dépens de ses employés qualifiés est nettement antisociale.

Camp d'été pour jeunes travailleurs

La JOC de Montréal nous informe qu'elle met à la disposition des jeunes travailleurs le camp de la JOC qui se trouve au Lac Legault, à Ste-Lucie, près de St-Donat, pour la période du 16 au 30 août.

Situé dans un site enchanteur des Laurentides près d'un lac privé, ce camp permet également la pratique de la balle-molle, du ping-pong, de la natation, des excursions en montagne, le tout à prix modique.

Pour de plus amples informations, téléphoner à AV. 8-4261 ou s'adresser à 1207, rue St-André, à Montréal.

Protestations des mineurs d'Asbestos

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante d'Asbestos vient de protester contre la façon de procéder de la Canadian John-Manville lors de la mise-à-pied de quelque 80 employés de la mine souterraine qui eut lieu le 1er août dernier.

L'assemblée générale du syndicat a demandé à son exécutif de rencontrer les dirigeants de la compagnie pour discuter la façon dont va s'appliquer la clause d'ancienneté dans certains cas et sur la procédure à suivre quand survient de telles mises-à-pied.

Lors des récentes mises-à-pied, la compagnie aurait informé les journaux et d'autres associations

avant de fournir des explications au syndicat.

Il est à noter que depuis le 1er décembre 1957, plus de 500 mises-à-pied ont été effectuées à Asbestos.

A la suite de la dernière rencontre toutefois, le syndicat est confiant qu'à l'avenir, les syndiqués seront les premiers informés d'un tel état de chose.



Vol. XXXIV — No 89

Ottawa, 15 août 1958

Grève à Shelter Bay

Les policiers provinciaux et spéciaux servent d'aide-camionneurs pour briser la grève tandis que les agents de Paul Marquette partent à la curée — La population appuie les grévistes.

Nous avons appris mardi, par suite d'une conversation téléphonique avec les dirigeants syndicaux, qu'au moins une trentaine de policiers provinciaux et d'agents spéciaux se trouvent actuellement à Shelter Bay, à quelque 40 milles au nord de Sept-Isles, en vue de briser la résistance des 26 employés de Porlier Enrg. qui se sont mis en grève, il y a deux semaines, par suite de l'arrêt des négociations avec la compagnie.

Selon notre informateur, les policiers ont réussi à faire circuler une dizaine de camions dans la journée de lundi. Des policiers servaient d'aides sur les camions et l'on attend la confirmation assermentée du fait que certains policiers aïssaient comme chauffeurs des camions de la compagnie. Chaque camion est par ailleurs, accompagné d'une auto de la police.

Un changement de nom

Le Syndicat national des employés de Porlier Enrg, affilié à la CTCC détenait un certificat de reconnaissance syndicale avec cette entreprise et les négociations avaient débuté. Sur les entrefaites, la Clarke Steamship acquit la majorité des actions de cette entreprise et décida de changer le nom en celui de Porlier Ltée. Une fois ce changement fait, la compagnie refusa de négocier et demanda la révocation du certificat de reconnaissance syndicale.

La CRO annula effectivement le certificat par suite de ce changement de nom.

A ce moment, comme par hasard, un officier du syndicat qui est le beau-frère de M. Portier, conseilla à ses confrères de travail d'abandonner le syndicat. Comme par hasard également, les agents de Paul Marquette qui semble vouloir faire la cueillette de syndicats organisés au lieu

de faire de l'organisation chez les non-syndiqués, se sont trouvés sur les lieux et ils ont placé une requête en reconnaissance syndicale.

Les 26 grévistes sur les 31 chauffeurs de camions de Porlier Ltée démontrent bien que l'Union de Marquette ne possède pas la majorité. Mais d'après l'expérience passée, il n'est pas impossible que la Commission des relations ouvrières certifie l'Union de Marquette, l'United Steel Workers Union.

Par suite du refus de la compagnie de négocier avec le syndicat de leur choix, les travailleurs se sont mis en grève. Les représentants de la compagnie veulent attendre la décision de la CRO. Par ailleurs, il est permis à une entreprise de négocier même si le syndicat ne possède pas de

certificat de reconnaissance syndicale.

La compagnie précitée fait du transport général entre Sept-Isles et d'autres endroits sur le côté Nord, comme Shelter Bay, Pentecôte et se rend même jusqu'à 180 milles en forêt, pour le compte de Perini Quemont, Cartier Mining et Quebec North Shore.

Nous apprenons également qu'une assemblée qui réunissait plus de 500 personnes à Sept-Isles, dont la plupart des syndiqués, membres des United Steel Workers of America, a accordé son appui aux grévistes. Après l'assemblée, 47 automobiles et deux autobus remplis de travailleurs de Sept-Isles ont franchi la distance de 40 milles pour se rendre jusqu'à Shelter Bay et manifester en faveur des grévistes.

L'actualité dans les chantiers maritimes

Avis aux membres

Tous les membres de l'union sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 18 août prochain en la salle de l'union alors que les représentants syndicaux donneront un rapport sur les négociations. M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, sera au nombre des orateurs.

* * *

Faits et chiffres

L'Union des Ouvriers des Salaisons vient de démontrer devant un tribunal de conciliation de Toronto que le travailleur canadien a besoin d'un salaire hebdomadaire de \$107.33 pour subvenir aux besoins d'une famille de 5 personnes. Cette preuve a été faite alors que l'union négocie une convention collective de travail en faveur de 6,000 travailleurs répartis dans 12 locaux de la Canada Packers. Ce budget prévoit 2 bouteilles de bière par semaine pour le père de famille, un demi-paquet de cigarettes par jour à séparer entre l'époux et l'épouse et un seul livre de lec-

ture par année. Le même budget pour deux personnes est établi à \$61.20, à \$79.10 pour trois personnes et à \$94.35 pour une famille de 4 personnes.

* * *

Tendance vers la hausse

D'après un rapport émanant des Etats-Unis, la plupart des travailleurs en emploi à plein temps ne s'en font pas avec ce qu'on appelle la récession économique. Les augmentations de salaire, par exemple, sont même plus élevées que celles de l'an dernier et les bénéfices marginaux comme les vacances, les pensions de retraite, les programmes d'assurance sont constamment améliorés.

* * *

Réunion à Québec

La semaine dernière, l'exécutif de l'union s'est rendu à Québec pour assister à une réunion conjointe de tous les syndicats des chantiers maritimes du Québec en vue de discuter certains plans de stratégie commune à suivre lors des négociations courantes.

*Urgent
à tous les détenteurs
de Bons de la Victoire*

Obtenez jusqu'à 50% de plus en intérêt



ÉCHANGEZ vos Bons de la Victoire à 3%

contre les nouvelles

**OBLIGATIONS
DE CONVERTISSEMENT
DU CANADA de 25 ans à**

4 1/2%

de plus
**encaissez
un rajustement
immédiat
en argent**

OU ENCORE DES OBLIGATIONS

**DE 14 ANS À 4 1/4%
DE 7 ANS À 3 3/4%
DE 3 1/4 ANS À 3%**

Consultez aujourd'hui même votre BANQUE, votre COURTIER, une SOCIÉTÉ DE FIDUCIE ou de PRÊT ou TOUT AUTRE CONSEILLER FINANCIER.

**Exemple: Taux de rajustement en argent
par \$1,000* de Bons de la Victoire**

* Ces proportions s'appliquent aux autres montants

BONS DE LA VICTOIRE	4 1/2%	4 1/4%	3 3/4%	3%
(8ème E.V.) 3% échéant le 1er janv. 1959	\$25.00	\$25.00	\$25.00	\$15.00
(6ème E.V.) 3% échéant le 1er juin 1960	\$22.50	\$22.50	\$22.50	\$12.50
(7ème E.V.) 3% échéant le 1er fév. 1962	\$12.50	\$12.50	\$12.50	Non convertibles
<small>(Le coupon du 1er août resté aux mains du détenteur)</small>				
(8ème E.V.) 3% échéant le 1er oct. 1963	\$17.50	\$17.50	Non convertibles	Non convertibles
(9ème E.V.) 3% échéant le 1er sept. 1966	\$15.00	\$15.00	Non convertibles	Non convertibles
<small>(Le coupon du 1er septembre resté aux mains du détenteur)</small>				

Les tisserands vont à l'arbitrage avec la Dominion Textile

La Fédération Nationale du Textile vient de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour trancher le différend qui l'oppose à la Dominion Textile à la suite de l'échec de la conciliation.

Dans ses contre-propositions, la Dominion Textile a offert une baisse des salaires et la suppression de certains avantages marginaux.

Les syndiqués qui sont plus de 5,000 dans les moulins de Sherbrooke, de Magog, de Drummondville et de St-Grégoire de Montmorency, désirent au contraire une augmentation de 15 cents l'heure et d'autres bénéfices comme l'amélioration du plan boni, l'amélioration de la

clause d'ancienneté et un plan de vacances amélioré.

Un différend semblable oppose également la Dominion Textile aux Ouvriers Unis du Textile d'Amérique de Montréal et de Valleyfield.

L'on sait que les deux centrales syndicales ont décidé de présenter un front commun dans leurs demandes et de se consulter fréquemment jusqu'au règlement final.

L'affaire du gaz naturel

Le Conseil central de Québec réclame une enquête royale

Le Conseil central des syndicats catholiques de Québec (CTCC) vient d'adopter deux résolutions dont l'une réclame une enquête royale sur l'affaire du gaz naturel, et l'autre proteste contre l'expulsion du journaliste du Devoir par le premier ministre de la province, M. Duplessis. Les deux résolutions ont été envoyées à M. Duplessis.

Le Conseil central de Québec représente 84 syndicats de Québec et de la région.

La première résolution réclame l'institution d'une enquête royale, "unique moyen qui puisse satisfaire le public pour clarifier la situation confuse créée par l'affaire du gaz naturel, impliquant plusieurs ministres provinciaux et fonctionnaires du Québec".

La seconde résolution est une protestation contre l'expulsion du journaliste Guy Lamarche, alors dans l'exercice de ses fonctions comme représentant du Devoir, lors d'une conférence de M. Duplessis. "La liberté de la presse fait partie intégrante de notre système démocratique", dit la résolution.

Shawinigan veut une enquête sur l'affaire du gaz naturel

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Shawini-

gan a adopté lors de sa dernière assemblée générale, une motion demandant à l'honorable Maurice Duplessis et son gouvernement, une enquête royale sur la transaction de vente du service de gaz de l'Hydro-Québec à La Corporation de Gaz Naturel du Québec.

Dans sa requête au Premier ministre, le Conseil central soumet qu'une enquête royale est la seule formule capable d'établir en quelles conditions cette transaction s'est faite, ce qui permettrait aux citoyens de la province et aux consommateurs de gaz de la ville de Montréal de voir si leurs intérêts ont été bien servis ou non.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2339



Photo prise lors du congrès annuel du PSD qui s'est déroulé à Montréal, il y a quelques semaines. On remarque de gauche à droite, MM. Michel Chartrand, leader du PSD dans le Québec; Stanley Knowles et William Dodge, vice-présidents nationaux; Hazen Argue, leader parlementaire; Gérard Picard, président de la CTCC; l'hon. T. C. Douglas, premier ministre de la province de la Saskatchewan et Roger Provost, président de la FTQ.

CHEZ PRICE

Les travailleurs veulent une semaine normale de travail

Réunis en assemblée, la semaine dernière, les membres des syndicats des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, de Kénogami, de Jonquière et de Riverbend, ont demandé à la compagnie Price Bros. de revenir à la semaine normale de travail pour ses employés, même s'il lui faut, par cette politique, mettre à pied, quelques employés.

L'on sait que depuis octobre 1957, les travailleurs attachés à la production, au moulin de Kénogami, par exemple, ne travaillent que 32 heures ou moins. A cette date, comme la compagnie avait dit qu'il s'agissait d'une mesure temporaire, les employés avaient consenti à une diminution de leur semaine de travail afin de donner une chance aux plus jeunes employés.

Mais comme la situation se prolonge et que la compagnie a déclaré lors des négociations qu'elle devra se prolonger jusqu'à la fin de 1958, les syndiqués disent que cela cause un grave préjudice au budget de toutes les familles et demandent à la compagnie de réviser sa politique et de faire des mises à pied immédiates dans les conditions suivantes:

1. Que lorsque les opérations du moulin de Kénogami diminuent à moins de 144 heures de production, dans tous les cas la Compagnie fasse des mises-à-pied.

2. Que les employés mis à pied soient réembauchés aussitôt que les opérations redeviendront normales soit 144 heures de production.

3. Que ces mises-à-pied soient faites par ancienneté d'usine, c'est-à-dire que le dernier entré au service de la Compagnie soit le premier à sortir.

4. Que la Compagnie s'en tienne au contrat de travail quant au temps supplémentaire fait par les employés qui demeureront dans l'usine.

Conciliation demandée chez Price à Kénogami, Jonquière et Riverbend

Les Syndicats des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami, Jonquière et de Riverbend, viennent de demander l'intervention d'un conciliateur pour régler leur différend avec la compagnie Price Bros. en vue du renouvellement des conventions collectives.

C'est après 15 séances de négociations avec les représentants de la compagnie depuis le 6 mai dernier qu'il a bien fallu se rendre à l'évidence que la compagnie restait sur ses positions et que les négociations directes ne menaient nulle part puisque la compagnie "demande en définitive le retrait des demandes monétaires" et que sur les clauses contractuelles de la convention qui, pourtant ne coûtent rien, la compagnie, non seulement s'oppose aux demandes syndicales mais demande d'accepter des propositions rétrogrades.

Le syndicat, par ailleurs, affirme que la position financière de la compagnie est excellente, d'autre part, les ouvriers qui travaillent à heures réduites, doivent faire face à un coût de

la vie sans cesse augmentant. C'est M. Jean-Paul Lalancette, conseiller technique de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du papier qui dirige la délégation des représentants syndicaux dans ce différend.

St-Hyacinthe

M. Léo Pelletier de St-Hyacinthe vient d'être élu président du Syndicat des Employés du Corduroy de St-Hyacinthe. Les autres membres du conseil d'administration sont: MM. Alexandre Harnois vice-président; Armand Chauvin secrétaire; Raymond Picard, trésorier; Fernand Chaput, Elzéar Lavoie, C. B. Labrecque, André L'Heureux, Jean-Claude Bousquet, directeurs.

L'EDUCATION OUVRIERE DANS LE MONDE

Au Canada



Session d'études au Collège du Travail de l'automne 1957. Monsieur Gérard Pelletier discute avec les participants de l'organisation de la publicité syndicale au niveau local et régional.



Le directeur du Service d'Education, Monsieur Fernand Jolicoeur, donne quelques explications à un groupe de participants en marge de la liste de livres recommandés pour la constitution d'une bibliothèque syndicale.

Dans notre rapport au dernier congrès annuel, nous avons insisté sur les avantages qu'il y aurait pour notre mouvement à posséder son propre centre de formation syndicale. Le Service d'Education et tous les corps affiliés pourraient y trouver l'atmosphère, les instruments pédagogiques et les facilités matérielles susceptibles d'assurer le maximum de rendement aux multiples réunions d'étude qui se tiennent déjà dans la C.T.C.C. En outre de rendre plus efficaces les sessions que nous tenons présentement, l'existence d'un tel centre de formation nous permettrait de multiplier les fins de semaine et les semaines d'étude. Cela aiderait à mieux répondre aux aspirations profondes des travailleurs dont les problèmes sont multiples, complexes, et dont le goût pour l'étude est d'autant mieux

L'EXPERIENCE DES AUTRES

Nous avons pu étudier certaines expériences faites en ce domaine par d'autres centrales syndicales.

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens possède son centre de formation situé à Bierville, en banlieue de Paris. Le Service de Formation de la C.F.T.C. tient à cet endroit de multiples sessions d'étude. Le centre est également à la disposition des Fédérations professionnelles et des organismes régionaux qui peuvent, à loisir y réunir leurs officiers et leurs militants. Pour toutes ces réunions, on trouve au centre de Bierville un habitat confortable et un équipement adapté: salles de cours, salle de commissions, amphithéâtre, bibliothèque, discothèque, etc.

PROJET POUR UN CENTRE DE FORMATION OUVRIERE

ATTENDU que le besoin d'un centre bien équipé où tous les corps affiliés puissent tenir leurs réunions d'étude s'avère de plus en plus pressant,

ATTENDU que ce besoin ne fera que s'accroître par suite des rajustements économiques et sociaux qui sont amorcés en notre pays et qui deviendront encore plus complexes dans l'avenir immédiat,

ATTENDU que les expériences des centrales syndicales, chrétiennes d'Europe et du mouvement ouvrier nord-américain confirment l'utilité de tels Centres de Formation syndicale,

ATTENDU que le dernier Congrès de la C.T.C.C. a encouragé le service d'Education de notre mouvement à poursuivre ses efforts en vue de la réalisation de ce projet;

IL EST RESOLU que la présente assemblée recommande au prochain Congrès général de la C.T.C.C. de constituer un fonds spécial qui serait mis à la disposition du Service d'Education de la C.T.C.C. en vue de l'établissement d'un ou de deux Centres Permanents de Formation Syndicale (Dans ce dernier cas, l'un des établissements devrait être situé dans la région de Québec, l'autre dans la région de Montréal).

Ce fonds pourrait être alimenté, selon la décision du Congrès:

- par l'octroi d'un crédit "per capita" de 0.02 par membre prélevé sur le fonds général d'administration de la C.T.C.C. pour une période de 5 ans

servi que les conditions matérielles rendent cet effort plus facile.

On pourrait croire qu'il est superflu de posséder des édifices quand les hôtels, camps de vacances, maisons de retraite et le reste abondent dans notre province et qu'il est relativement facile d'y trouver une hospitalité convenable. Notre expérience démontre cependant que tel n'est pas le cas: l'atmosphère des hôtels avec salle de danse et grill offre peu de stimulant pour l'étude, tandis que les maisons de retraite présentent un caractère d'austérité qui n'est pas nécessaire pour des sessions syndicales. Quant aux camps d'été, ils ne peuvent être loués qu'hors saison alors qu'ils deviennent presque inhabitables.

(Extrait du rapport du Service d'Education de la CTCC, au Congrès général de 1957)

La Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique possède le centre de Ter Nood. Situé à proximité de la ville de Bruxelles, ce centre offre aux syndiqués belges les mêmes avantages que le centre de Bierville aux membres de la C.F.T.C.

Nous savons également que plusieurs unions américaines possèdent leur centre de formation et que le Congrès du Travail du Canada, par son Service d'Education, cherche actuellement à mettre sur pied un Collège du Travail possédant ses propres locaux.

(Extrait du rapport du Service d'Education de la CTCC au Congrès Général de 1957)

à compter de janvier 1959.

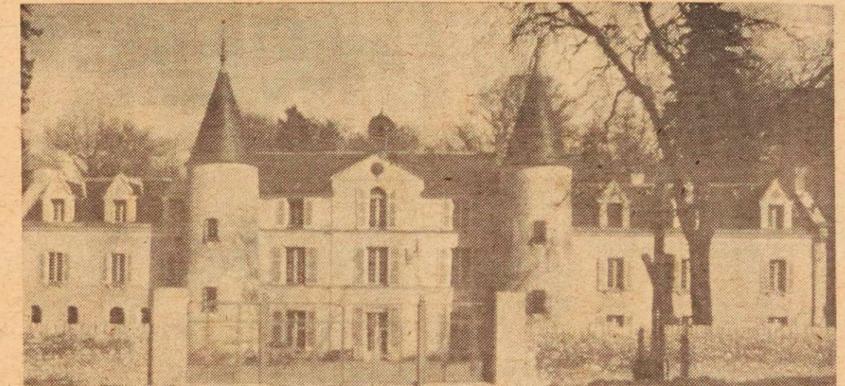
- par un montant de \$10,000 ajouté au budget du Service d'Education pour l'année 1958-59 et voté de la même façon les années suivantes.
- par un per capita spécial de 0.02 par membre par mois ajouté au per capita général de la C.T.C.C. à compter du 1er octobre 1958.

IL EST EN OUTRE RESOLU que la présente assemblée recommande au Congrès général de la C.T.C.C. d'insister pour qu'un tel centre, ou de tels centres, soient achetés ou construits non seulement avec la collaboration de tous les corps affiliés qui voudront participer à l'entreprise, mais aussi en étroite liaison avec des organismes apparentés au syndicalisme ouvrier tels: le mouvement coopératif, l'Union Catholique des Cultivateurs, l'Institut Canadien d'Education des Adultes, etc.

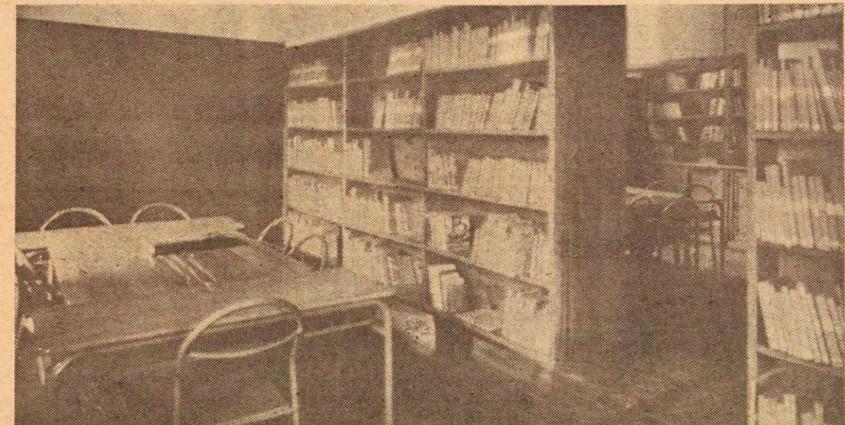
IL EST EN OUTRE RESOLU que la présente assemblée recommande au Congrès général de la C.T.C.C. de décréter que les 9/10 de l'argent prélevé pour ce fonds spécial soient réservés pour le centre de formation lui-même (dépenses capitales: achat, construction, amélioration, etc...) tandis que 1/10 de la somme perçue annuellement serait consacré à l'octroi de bourses d'étude afin de permettre aux syndicats qui ne pourraient le faire autrement de profiter du Centre de formation en y déléguant l'un ou l'autre de leurs membres.

(texte d'une résolution adoptée lors de la réunion de juin dernier, au Conseil Central de Montréal).

En France



C'est dans un site enchanteur, à une cinquantaine de milles de Paris, que la CFTC a établi son centre permanent de formation ouvrier. Le pittoresque Château que l'on voit sur cette photo ne constitue qu'une partie des édifices du centre. A proximité de ce foyer principal, on a construit récemment un édifice moderne abritant une cafétéria tandis qu'un autre bâtiment est réservé aux salles de cours et à l'auditorium.



Une bibliothèque bien organisée est certainement un instrument indispensable à tout centre de formation ouvrier. A ce point de vue, comme d'ailleurs sous plusieurs rapports, le centre de Bierville peut être considéré comme un modèle.

Au Centre de Formation de la CTCC (juin, 1958)

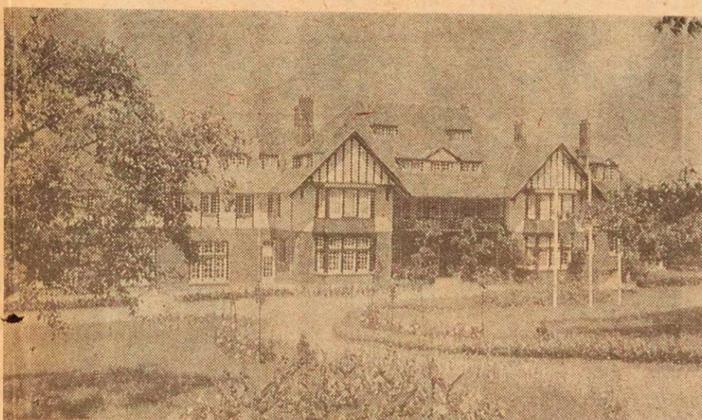


De gauche à droite, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, M. Napoléon Leblanc, directeur du centre de culture populaire de l'université Laval, M. Léo Filion, secrétaire général de la coopérative fédérée de Québec et M. Louis-Philippe Poulin, secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs. Le sujet de discussion: "Les relations entre cultivateurs et ouvriers". Cette étude était inscrite au programme de l'une des quatre sessions d'études organisées dans le cadre du centre de formation ouvrier d'été. Le thème général de cette session: "L'expansion du syndicalisme".



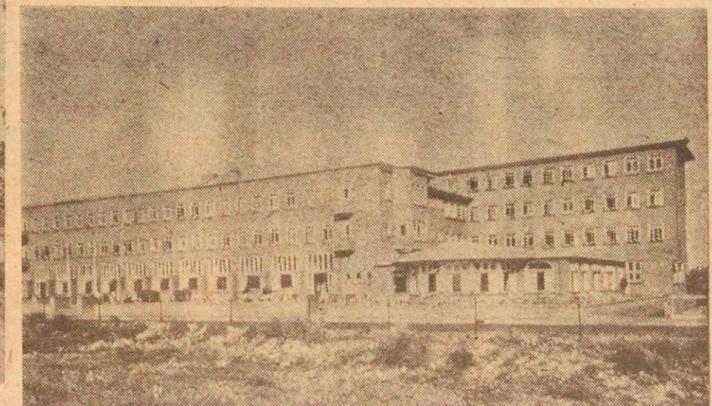
Nous voyons ici des participants à la session d'études spéciale sur l'auto-formation qui occupa deux jours et demi le centre de formation ouvrier, dont la durée totale fut de dix jours. On aura remarqué sur cette photo: M. Jean Marchand, secrétaire général, MM. Fernand Jolicoeur et Jean-Paul Lefebvre, du Service d'Education de la CTCC et le professeur Pierre Harvey de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

La CSC possède Ter Nood



La Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique organise un grand nombre de sessions d'études à l'intention de ses permanents et militants syndicaux. Durant la majeure partie de l'année, le centre de Ter Nood accueille les participants à ses sessions d'études tandis que les plus beaux mois de l'été sont réservés aux familles ouvrières qui veulent s'y rendre pour leurs vacances.

En Hollande



Face à la mer du Nord, sur les côtes de la Hollande, les travailleurs hollandais peuvent bénéficier d'une hospitalité remarquable. Pour des prix défiant toute concurrence, les syndicalistes séjournent à Troelstra-oord, soit pour des stages d'études, soit tout simplement pour s'y reposer.

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Les syndicats demandent aux gouvernements de stimuler l'activité économique

Lors de sa dernière réunion, le Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean qui groupe les syndicats de la région englobant environ 15,000 travailleurs, a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de stimuler l'activité économique en assurant des débouchés aux entreprises qui exploitent nos ressources naturelles.

La résolution précise que dans une région riche, il est inadmissible que le chômage subsiste avec son cortège de misère et qu'il est du devoir des gouvernements de voir au bien-être de la population et d'assurer du travail à ceux qui en demandent.

Le texte de la résolution

Le texte de la résolution adoptée se lit comme suit:

1- Attendu que les compagnies qui exploitent nos ressources hydroélectriques et forestières dans la région, ont fait, font et se préparent vraisemblablement à faire des mises à pied nombreuses qui réduisent directement au chômage des milliers de nos travailleurs;

2- Attendu que ces mises à pied des travailleurs diminuent le pouvoir d'achat, frappent notre économie et affectent toutes les classes sociales dans la région;

3-Attendu que dans une région riche en ressources naturelles, il n'est pas admissible que le chômage subsiste avec tout son cortège de misères pour notre population;

4-Attendu que nous considérons qu'une politique économique et sociale saine doit assurer

à chaque citoyen du travail pour lui permettre de vivre et de subvenir aux besoins des siens;

5- Attendu que nos gouvernements fédéral et provincial doivent voir au bien-être de la population et s'assurer qu'elle a du travail:

IL EST RESOLU ET DECIDE que le Conseil régional Saguenay Lac Saint-Jean des syndicats nationaux, qui groupe tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C. dans la région.

Demande à nos gouvernements de stimuler l'activité économique en assurant aux entreprises qui exploitent nos ressources naturelles des débouchés pour leurs produits;

—s'adresse aux cités et villes de la région Saguenay Lac Saint-Jean pour leur demander leur appui dans ses démarches à cette fin;

—fasse la publicité nécessaire pour mener à bien cette campagne.



Cette photo nous montre un groupe de militants syndicaux qui se récréent durant une période de repos lors du Collège du Travail de novembre 1957. Nos lecteurs seront sans doute heureux d'apprendre que plusieurs chansons nouvelles seront bientôt disponibles, grâce au Concours de la Chanson Ouvrière lancé par le Service d'Éducation de la C.T.C.C. On nous apprend que le jury est à l'oeuvre pour choisir, parmi les multiples compositions soumises, les six chansons qui seront primées. Nous serons bientôt en mesure d'annoncer à nos lecteurs la date exacte de la promulgation des résultats. On se souvient que la C.T.C.C. a voté un montant de \$500.00 en prix. Le but du concours: encourager les travailleurs et les compositeurs à réfléchir sur la vie ouvrière et populariser quelques chansons qui expriment l'un ou l'autre des aspects du labeur quotidien des travailleurs.

SHERBROOKE

Nouveau contrat de travail à l'hôpital St-Vincent-de-Paul

L'hôpital général St-Vincent-de-Paul vient de signer une convention collective avec l'Alliance des Infirmières de Sherbrooke (CTCC). Le contrat comporte principalement une réduction de la semaine de travail et des rajustements de salaires.

Ces rajustements varient de \$2 à \$6 et sont rétroactifs au 30 avril dernier, date de l'expiration du dernier contrat. La prime de nuit est portée de \$10 par mois à \$3 par semaine.

Les 66 infirmières couvertes par la convention voient également leurs heures de travail réduites de 48 à 44 par semaine avec pleine compensation. Le contrat a une durée de deux ans, avec ouverture au bout d'un an en ce qui concerne les salaires.

Les deux parties en sont venues à une entente au stade de la conciliation. C'est M. Jacques Guilbeault qui agissait comme conciliateur.

La partie patronale était représentée par MM. J.-H. St-Louis, gérant, et Jean-Robert Parent, directeur du personnel, ainsi que les RR. SS. Gauthier, supérieure, St-Jacques, économiste, et Couture, directrice du nursing.

C'est M. Évangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Sherbrooke, qui a négocié pour la partie syndicale, assisté de gardes Fabiola St-Cyr et Thérèse Couture.

**ABONNES DE QUEBEC
ÉCOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC**

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 59

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus a donné rendez-vous à ses Apôtres, sur une colline de Galilée. Il veut leur confier la mission pour laquelle il les a formés: amener le monde à la connaissance et à l'amour de son Père. Voici les onze apôtres qui gravissent la pente de la Montagne.



2. Soudain, Jésus est là. Son corps glorieux n'étant plus soumis aux lois humaines habituelles, il apparaît et disparaît sans qu'on le voit venir ou s'en aller. Aujourd'hui, son aspect est celui d'un Maître de grande majesté; aussi les disciples ne reconnaissent-ils à ses pieds.



3. Alors Jésus parle. Il leur révèle pour quelle mission il les a préparés: convertir le monde. "Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné." Pour cela, il faudra beaucoup de courage, de l'héroïsme. Mais Dieu ne les abandonnera pas.



4. "Et voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru: ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront des langues nouvelles, ils prendront sans dommage des serpents dans leurs mains, ils seront insensibles au poison et guériront les malades."

(A SUIVRE)

Congrès de la Fédération de la Métallurgie, les 12, 13 et 14 septembre

Le congrès annuel de la Fédération nationale de la Métallurgie, aura lieu les 12, 13 et 14 septembre, à l'édifice des Syndicats Nationaux, 1231 est, De-montigny, à Montréal.

Selon les informations que vient de nous faire parvenir M. Jacques Dion, trésorier de la Fédération, les heures des séances du congrès ont été fixées comme suit: Vendredi, 12 septembre, de 9:00 a.m. à midi; de 8:00 p.m. à 10:00 p.m.; Samedi, le 13 septembre de 9:30 à 12:00

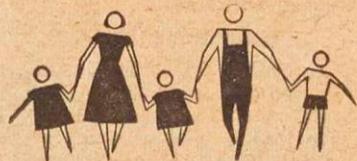
a.m.; de 2:00 à 5:00 p.m.; dimanche, le 14 septembre, de 10:00 à 12:00 a.m.; si nécessaire; il n'y a pas de séances du congrès durant l'après-midi du vendredi alors que divers comités seront

au travail sur les rapports présentés.

Par ailleurs, le congrès de la CTCC s'ouvrira dimanche, le 14 septembre à 2:00 p.m., à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

Sherbrooke donne des balais à ses chômeurs

Depuis lundi, la ville de Sherbrooke a remis ses deux balayeuses mécaniques pour les remplacer par des chômeurs armés de balais pour le nettoyage de ses rues.



**PROFESSIONNELS et
HOMMES D'AFFAIRES
ECONOMISEZ**

50%

sur le coût de votre assurance-vie
pendant les dix premières années

Le montant minimum de ce plan est de \$10,000.
TOUT PARTICULIEREMENT RECOMMANDE . . .

Au professionnel, à l'homme d'affaires et à toute personne prévoyant le besoin d'une protection plus forte — et qui veut se protéger contre le risque toujours à craindre de ne plus être assurable.

Voyez votre représentant régional

LUCIEN LADOUCEUR,
gérant
Division Montréal 7
1555 est, rue Jean-Talon
MONTREAL — RA. 9-1805

J. HORMISDAS ROY,
gérant
Division Montréal 5
506 est, Ste-Catherine
MONTREAL — PL. 1806

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Compagnie-mutuelle
Assurance-Vie et Rentes Viagères
41 ouest, rue St-Jacques — Montréal VI. 5-3291

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

On a bien voulu préciser qu'il ne s'agissait pas là d'un geste rétrograde ni permanent en remplaçant ainsi les balayeuses mécaniques, une quarantaine de chômeurs pourront ainsi récolter quelques dollars et quelques timbres d'assurance-chômage qui leur permettront de se qualifier pour de nouvelles prestations.

On a fait remarquer que ce geste coûtera environ \$5,000 à la ville et qu'une partie de cette somme proviendra des économies réalisées au service de l'Assistance publique.

Au début d'août, il avait 3,528 personnes sans emploi et en juillet 1,178 réclamations initiales ont été enregistrées au bureau local de l'assurance-chômage. On n'a pas révélé le nombre de ceux qui n'ont plus de prestations à retirer et qui n'ont pas encore retrouvé leur emploi.

Une honte pour le Québec

QUEBEC (PQC) — Dans la province de Québec, la Commission du salaire minimum a révisé son ordonnance no. 4 en augmentant les minimums de salaire des ouvriers expérimentés et non expérimentés. Le nouveau minimum de la zone 1 (Montréal et district) pour les employés tant féminins que masculins est fixé à 60c l'heure, de 51c qu'il était, pour les ouvriers expérimentés; et quant à la main-d'oeuvre sans expérience, le minimum sera de 45c au lieu de 39c.

Dans la zone 11, le minimum passe de 46c à 55c, et dans la zone 111 de 41c à 50c pour les ouvriers d'expérience. De plus, toutes les villes de 6,000 habitants et plus sont placées dans la zone 11, qui ne comprendra plus seulement Québec et les villes de 10,000 habitants. L'ordonnance no 39 qui concerne l'exploitation forestière, réduit de 60 à 54 heures la semaine régulière de travail, mais ne prévoit pas le temps et demi; après les heures régulières.

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Ouverture des négociations

Les négociations pour le renouvellement de conventions collectives qui couvrent plus de 6,000 travailleurs des chantiers maritimes de Montréal, Sorel et Lauzon viennent de débiter.

Ces négociations se déroulent en conformité avec la ligne de conduite adoptée le printemps dernier à Moncton, N.-B., quand les unions affiliées au Congrès du Travail du Canada et celles affiliées à la CTCC ont décidé de poursuivre des objectifs communs lors des prochaines négociations dans les chantiers maritimes.

La Fédération Nationale de la Métallurgie, qui négocie pour les travailleurs des chantiers mari-

times de Montréal, de Sorel et de Lauzon, demande un salaire de base de \$1.60 pour les journaliers et de \$2.00 à \$2.33 pour les hommes de métier. La semaine de travail de 40 heures, 8 congés payés, deux semaines de vacances payées après 3 ans et 3 semaines après 15 ans.

Les représentants des chantiers maritimes estiment que ces demandes équivalent à une augmentation de 14 p. 100 à la Canadian Vickers, à 16 p. 100 à Marine Industries de Sorel et de 18 p. 100 à la Geo. T. Davie and Davie Shipbuilding Yards à Lauzon, Qué. A l'heure actuelle, deux séances de négociations directes ont eu lieu entre les représentants de la Canadian Vickers et ceux du syndicat.

Convention Delegates Adopt Structural Reform

Will open five regional offices each headed by a technical councillor — Post of General Director dissociated from that of president — Results achieved by vast inquiry.

One of the most important decisions taken at the recent annual convention of the C.C. C.L. Pulp and Paper Federation was the question of structural reforms within the Federation.

To answer more efficiently to the Federation and the membership in general and to promote more advantageously organization of new locals, the delegates attending the annual convention decided to open offices in five different regions each headed by a technical councillor.

The convention also decided to create a post of general director and to dissociate this newly created post from that of president.

The services of two new technical councillors will be required for the new set-up which will bring the total to five councillors.

Mr. Philippe Lessard was named general director of the Federation while Mr. Victor Dahl succeeds Mr. Lessard as president of the Federation.

These decisions were taken following an inquiry conducted by a committee of four members acting under the presidency of Mr. Henri Vachon, of the local union at Kenogami.

Members of this committee were Messrs Maurice Emond of the Bromptonville local, Jean-Guy Morin, technical councillor and the Chaplain General the Reverend Father Henri Pichette.

The committee visited 22 local unions across the Province of Quebec and made contact with 179 union members of which 101 were officers, 37 ex-officers and 41 members.

Representatives of four Central Councils also furnished their opinions to the committee members on the needs of members and their local unions.

After compilation of the results of the inquiry it was decided that the Federation should visualize more clearly the life of these local unions towards the function of negotiations.

The five technical councillors of the Federation will be assigned to one or the other of the following regions:

North Shore, Eastern Townships, Quebec, St. Maurice Valley and Saguenay-Lake St. John. Problems apart from those dealing with the collective labor agreement will be the revitalizing of the union life with closer contacts being shown between the locals and the Central Councils, consolidation of existing unions, preparations for organization campaigns and union education principally devoted to departmental union stewards.

The technical councillors will maintain contact with the general director who will assume the direction of secretarial duties of the Federation and furnish all necessary technical aid.

The principal duties of the general director will include direction and supervision of technical councillors and office personnel, prepare and supervise the necessary investigation for collective negotiations, study the results of negotiations, intervene in negotiations of conflicts when called upon to do so, initiate new employees and supply all required information which will aid affiliated local unions within the Pulp and Paper Federation.

Hull Hospital Nurses Win 2 Month Dispute When Contract Is Signed

Differences which have existed for two months brought to an end — New labor agreement signed with many advantages secured for the hospital employees.

Hospital authorities and nurses at Sacred Heart Hospital, in Hull, Que., have signed a two-year collective labor agreement adopting the main demands made by the union for which some 30 union nurses resigned from their jobs last May 30.

The agreement calls for a monthly salary scale of from \$225.00 to \$290.00, effective January 1st, a 44-hour week immediately, and a 40-hour week next December

1st. Meanwhile the union nurses get a \$10.00 monthly increase retroactive to May 1st this year.

The nurses were getting a starting pay of \$206.00 increasing to a maximum of \$225.00 after two years for a 48-hour work week.

The registered Nurses Association of Hull, C.C.C.L., and the Sisters of Providence Order, operators of the hospital, issued a joint statement outlining the agreement.

After the walkout the Quebec Labor Relations Board had decertified the union as bargaining agent for the hospital's nurses on the grounds that the mass resignations constituted a strike, which is ruled illegal in the Province of Quebec.

However, hospital authorities decided to negotiate with the nurses' union. The agreement was carried out in an atmosphere of cordiality.

Pulp And Paper Convention Pass Many Resolutions

Professional Defense Fund — The Natural Gas Question — Union Life Insurance — Laws and Regulations concerning industrial establishments — Numerous amendments to the Constitution.

Apart from reports of the general president, general secretary, five vice-presidents and three technical councillors, delegates to the 35th annual convention of the National Pulp and Paper Workers' Federation also adopted several other resolutions including the internal set-up of the Federation and other questions of interest to the pulp and paper workers.

The convention decided to abolish the Professional Defense Fund and to divert these funds to a special account which would be used to meet an emergency and following approval by the C.C.C.L. Confederal Assembly. This decision was reached after sessions of long duration.

Some wanted the funds to be used to defray the additional expenses which would follow the addition of two technical councillors, while others wanted the 25-cent per capita assessment which is now turned over to the Defense Fund to be administered by the union's bank.

This last suggestion was adopted which means that the local affiliated unions will not pay a higher per capita assessment, and at the same time enjoy more and better services.

NATURAL GAS

On a question of privilege of delegate Robert Larouche, the convention delegates unanimously adopted a resolution demanding the holding of a Royal Commission to study the question of natural gas and to clarify accusations made by the Montreal newspaper Le Devoir and declarations which were made later by Prime Minister Maurice Duplessis.

The delegates also protested against the expulsion of a newspaperman from Le Devoir by

Mr. Duplessis during a press conference and recorded their protest on the grounds that this action violated a democratic right.

CO-OPERATION WITH C.F.U.

The delegates attending the annual convention also asked their Executive to continue their campaign to arrive at an agreement with representatives of the Catholic Farmers Union for the organization of lumber camp workers.

It should be up to the Catholic Farmers Union and the Pulp and Paper Workers' Federation to demand from the government that they oblige companies to allow union organizers a free hand in circulating among the workers in pulp and paper camps.

Actually, the paper companies restrict the admittance to these camps to persons of their choice while blocking any attempts of visits from union representatives.

Co-operation between the C.F.U. and the Pulp and Paper Workers' Federation could remedy and improve this situation by forcing the companies, through government intervention, to open these reserved territories to all union organizations.

UNION LIFE INSURANCE

Study was also given by the delegates to the propositions made by the Health Services of Quebec to group the pulp and paper workers into a life insurance plan.

The delegates accepted the principal of the proposition and asked that a copy of the plan be sent to every local union for study and action during the course of the year.

PENALTIES FOR INDUSTRIAL LAW VIOLATION

The convention also passed several amendments to the law relating to industrial plants. They asked that the penalties for violation of these laws be increased, because at the present time these laws are too weak to be effective in curbing infractions.

At the present time many law violators just pay a small fine following charges including unhealthy conditions in these industrial establishments.

CONSTITUTIONAL AMENDMENTS

Sanction was given amendments to the Constitution of the Pulp and Paper Federation notably those covering the powers of the general president, the director general and other articles which required revision due to the change of the Federation's internal structure.

ELECTIONS

At the closing meeting of the convention the delegates proceeded to the election of officers of the Federation for the coming union year.

The elections held under the presidency of Mr. Jean-Paul Marcotte, organizer for the C.C.C.L. Quebec Central Council were announced as follows:

Mr. Victor Dahl, of Port Alfred, was elected president, Mr. Robert Larouche, vice-president for the Saguenay-Lake St. John district, Mr. Sylvio Marchand, vice-president for the Quebec region, Mr. Leopold Corriveau, for the Eastern Townships district, Mr. Loyola Menard, for the St. Maurice region, Mr. Charlemagne Girard, for the North Shore and Mr. P. A. DeBellefeuille as treasurer.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Shipyards negotiations open

Negotiations for the renewal of collective labor agreements which cover over 6000 shipyard workers in Montreal, Sorel and Lauzon have opened.

The negotiations are being conducted in line with a policy adopted at a meeting held in Moncton, N.B. this past spring, when unions affiliated with the Canadian Labor Congress and the C.C.C.L. union agreed they would seek uniform wage and working conditions in their respective regions.

The National Federation of Metal Workers C.C.C.L. has set the pace by demanding for a basic hourly rate of \$1.60 for laborers and from \$2.00 to \$2.33 an hour for tradesmen plus a 40-hour work week, eight statutory paid holidays, two weeks paid vacations after three years service and three weeks after 15 years service.

Shipyards management has estimated that the demands represent a 14 per cent pay increase at Canadian Vickers, 16 per cent at Marine Industries in Sorel and 18 per cent at the George T. Davie and Davie Shipbuilding yards at Lauzon, Que.

Two meetings of negotiations have been held between union and management at Vickers and further meetings were held over until the Vickers workers had their annual holidays.

Memo to members

All members of the union are asked to attend the general membership monthly meeting which will take place in the union hall at the usual time on Monday next August 18.

The meeting, at which a report on negotiations to date will be read to the members.

A large turnout is expected as interest has reached a high point. S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. will act as chairman and address the meeting. Keep this date open and attend this meeting. It is in your interest to do so.

Facts and figures

The United Packinghouse Workers' Union told a conciliation board meeting in Toronto last week that a Canadian worker needs to make at least \$107.33 a week to support a family of five on even a modest scale.

The union advanced a theoretical family budget to bolster its demands for substantial wage increases for its 6000 members employed in 12 Canada Packers Ltd plants in Canada.

The budget provided two bottles of beer a week for the father, half a package of cigarettes a day to be shared with his wife, and only a single book a year for the family.

In its submission the union claimed a minimum budget of \$61.20 for a family of two, \$79.10 for a family of three, \$94.35 for four and \$107.33 for a family of five.

Negotiations resumed

Negotiation talks for the renewal of the collective labor agreement which expires the first of

next month were resumed last week between the negotiation committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. and representatives of Canadian Vickers.

Preliminary talks have been held, but the next meeting will probably be held the latter part of this week.

This column will keep members posted on progress of contract negotiations.

Wage trend higher

According to a labor report released last week in the United States most workers who still have jobs — and who are working full time — haven't bumped up against the business slump.

Wage rates, on the whole, continue to go higher and in many cases top last year's figures.

In most industries, workers this year are receiving additional fringe benefits on top of pay raises, longer vacations, bigger pensions, improved insurance programs and other extras.

Labor agreements in the steel industry, signed in 1956 provided for improvements this year in fringe benefits. Now employees collect extra pay for work on Sundays and holidays and get larger premiums for afternoon and night shifts.

Meeting at Quebec

Last Saturday the Executive Committee of the union journeyed to Quebec City to attend a meeting of the Shipyards Big Four.

Local C.C.C.L. Shipyards Unions from Montreal, Quebec, Lauzon and Sorel met over the week-end in the Ancient Capital for discussions and planning for current contract negotiations.

Results of this meeting will appear in the next issue of Le Travail.



CIGARETTES
EXPORT "A"
BOUT FILTRE